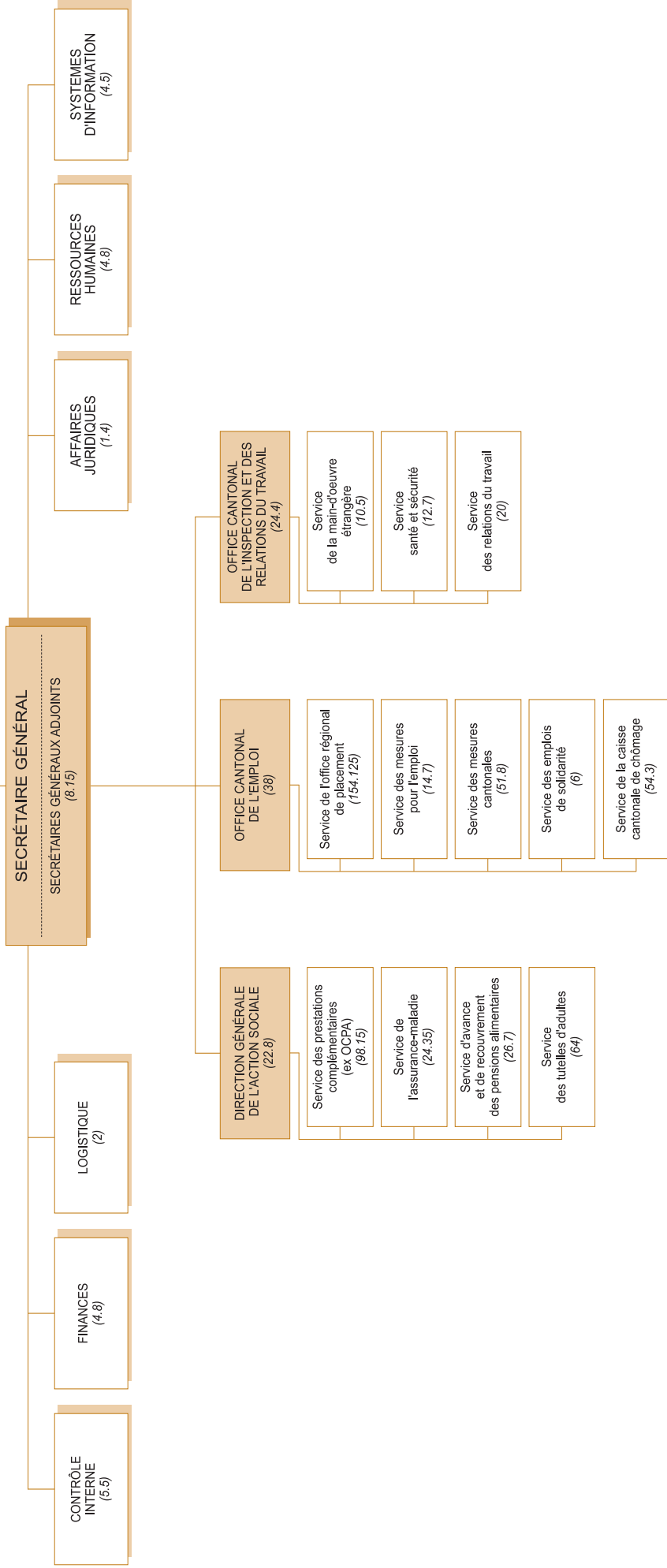


CONSEILLER D'ETAT



Organigramme général du département de la solidarité et de l'emploi
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2008)

9. Département de la solidarité et de l'emploi

L'année 2007 avait été marquée par deux référendums dont l'issue a renforcé la légitimité de l'action menée par le département au sujet des transferts d'actifs entre l'Etat et l'Aéroport international de Genève (AIG) et de la nouvelle loi sur le chômage. 2008 a été consacrée en priorité à la mise en œuvre de ces réformes, ainsi qu'à la rédaction d'un projet de loi visant une refonte complète du mode de gestion et de contrôle du secteur des EMS.

D'autres chantiers ont été conduits en 2008, comme la fusion en une société anonyme des fondations Palais des Exposition, Orgexpo et Halle 6, fusion qui doit donner à cette infrastructure vitale pour notre économie les moyens de garantir sa modernisation et le développement à long terme de ses activités. Dans le domaine du handicap, les établissements publics pour l'intégration (EPI) ont inauguré leur nouveau bâtiment tout en intégrant, au 1^{er} septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP). Enfin, la mise en œuvre de la 5^{ème} révision de l'AI et les premières expériences avec la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir ont fortement sollicité les services concernés.

Depuis le début de la législature les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

Solidarité

- regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE (dès le début de la législature et finalisé avec le budget 2007) ;
- rationalisation des règles de gestion des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) (janvier 2006) ;
- projet de loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA) destiné à remplacer l'actuelle loi sur les EMS (LEMS), déposé au Grand Conseil fin novembre 2008 ;
- réforme de la gouvernance de l'Hospice général et de ses règles de gestion (mars 2006) ;
- réforme du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) (juin 2006, déploiement des effets le 1^{er} juillet 2007) ;
- introduction progressive du revenu détermi-

nant unique visant à garantir une meilleure équité et une rationalisation dans l'octroi de diverses prestations sociales (janvier 2007) ;

- modernisation de l'aide sociale, suppression des effets de seuil négatifs et introduction de mécanismes incitatifs de réinsertion dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale individuelle (juillet 2006) et des barèmes donnant droit aux subsides en matière d'assurance maladie (10 octobre 2008, entrée en vigueur 1^{er} janvier 2009) ;
- adaptation du régime des allocations familiales avec un accent favorisant les familles nombreuses (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009) ;
- suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008) ;
- suppression, par accord contractuel avec les assureurs-maladie, des suspensions d'assurances pour les assurés insolubles selon l'art. 64 LAMal (accord signé en février 2007), en attendant l'instauration d'une base légale au plan fédéral ;
- refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008) ;
- intégration de la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) dans les EPI (1^{er} septembre 2008) ;
- mise en place en mars 2008 de la commission d'indication dans le domaine du handicap permettant d'orienter efficacement les personnes en situation de handicap vers les structures les plus adaptées à leurs besoins ;
- exigence d'une participation accrue des familles aisées aux frais d'assistance (en vigueur depuis août 2007) ;
- élaboration d'un mandat de prestations entre l'Hospice général et l'Etat (octobre 2007) ;
- renforcement du contrôle au sein de l'Hospice général et instauration d'enquêtes préalables systématiques pour améliorer la lutte contre l'abus d'aide sociale ;

- enquête de domiciliation dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI ayant abouti à 11 plaintes pénales, 132'000 francs de prestations interrompues sur l'année 2008 et 529'760 francs de remboursement réclamés pour des prestations injustement perçues.

Emploi et relations du travail

- regroupement de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) en vue de renforcer la lutte contre le travail au noir (décembre 2006) ;
- dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir au 1^{er} janvier 2008, mise en œuvre des coordinations intra et interdépartementales au niveau des services et offices concernés ;
- refonte de la loi en matière de chômage visant à accélérer la réinsertion des demandeurs d'emploi (loi adoptée en juin 2007 et acceptée en votation référendaire le 16 décembre 2007) ;
- mise en œuvre de la 3^{ème} étape de l'introduction de la libre-circulation des personnes (juin 2007) ;
- accord avec les partenaires sociaux du gros œuvre sur les conditions de travail en usage à Genève pour pallier le vide conventionnel sur le plan national (novembre 2007) ;
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension des CCT ;
- poursuite et développement de l'expérience-pilote de reclassement des chômeurs de longue durée en collaboration avec une structure privée ; extension du dispositif à des bénéficiaires du RMCAS (novembre 2007) ;

Aéroport International de Genève (AIG)

- transfert des actifs de l'AIG (loi adoptée en novembre 2006 par le Grand Conseil et en juin 2007 par le peuple) ;
- adoption d'un Plan directeur 2007-2011 pour l'AIG, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal (début des travaux septembre 2007) ;
- inauguration d'un nouveau satellite en novembre 2008 et poursuite du chantier de l'AIG.

Palexpo

- Loi transformant la structure juridique de Palexpo, ouvrant une part minoritaire de son capital à des privés afin d'assurer, notamment, le financement de sa modernisation (novembre 2007), entrée en vigueur en 2008.

Ports Francs et entrepôt de Genève

- réforme de la gouvernance des Ports Francs

et Entrepôts de Genève SA comprenant une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006) ;

- modernisation des Ports Francs et construction d'un nouveau bâtiment (juin 2007).

Plans de mesures

L'intégralité des mesures, adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plans P1 et P2, et qui relèvent du département, ont été mises en œuvre.

Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

Politique et action en matière d'aide sociale générale

Supervision et coordination des prestations sociales

Tous les effets de seuil relevant de la compétence cantonale en matière d'aide sociale auront bientôt disparu à Genève. Après les prestations incitatives introduites dans la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) depuis 2007, une modification de la LASI (J 4 04) a été adoptée en novembre 2008. Elle introduit, dans le calcul du droit, une franchise sur le revenu pour les personnes qui travaillent et des suppléments d'intégration pour les enfants à charge qui sont en formation. L'adaptation du règlement d'application de la LASI (J 4 04.01) est prévue pour une entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2009. Elle viendra s'ajouter à la modification de la loi et du règlement déterminant l'attribution des subsides de l'assurance maladie, réforme qui profitera dès le 1^{er} janvier 2009 aux familles de quelque 8'500 enfants genevois.

Assistance publique, information et prévention sociale

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) s'est poursuivie en 2008 avec l'application des dispositions de l'aide sociale exceptionnelle. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers d'aide sociale a connu une diminution importante.

Action sociale (situation au 31.12)	2006	2007	2008
Nombre de personnes prises en charge	15'323	14'469	13'652
Nombre de personnes aidées financièrement	12'973	12'102	11'038
Nombre de dossiers totaux	8'683	8'308	7'887
Evolution N-1		-4%	-5%
Nombre de dossiers aidés financièrement	7'104	6'695	6'088
Evolution N-1		-6%	-9%

Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

Durant l'année 2008, le nombre de situations RMCAS a très modérément progressé. A fin décembre 2008, le raccourcissement de la durée dans le dispositif du chômage adopté dans la nouvelle loi en matière de chômage (LACI) n'a pas eu d'impact significatif sur l'évolution du nombre de dossiers.

RMCAS (situation au 31.12)	2006	2007	2008
Nombre de personnes aidées financièrement	2'519	2'464	2'526
Nombre de dossiers aidés financièrement	1'339	1'370	1'413
Evolution N-1		+2%	+3%

Aide aux requérants d'asile

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la révision de la loi fédérale sur l'asile (LAsi) et de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) s'est caractérisée par le passage à l'aide d'urgence de près de 500 personnes déboutées de l'asile début 2008 et par la mise en place d'un nouveau système de financement fédéral excluant les personnes admises provisoirement (permis F), entrées en Suisse depuis plus de sept ans.

La baisse constatée en 2007 du nombre de personnes présentes au sein du dispositif s'est poursuivie sur les 8 premiers mois de 2008. Depuis le mois de septembre, la tendance s'est inversée et l'Hospice général a dû faire face à un afflux important de requérants d'asile qui nécessitera sans doute un accroissement de sa capacité d'hébergement durant les mois à venir.

Asile (situation au 31.12) ⁽¹⁾	2006	2007	2008
Nombre de personnes prises en charge	4'243	3'975	4'100
Evolution N-1		-6%	+3%
- dont assistées et logées	2'811	2'415	2'051
- dont logement seul	1'360	1'478	1'619
- dont aide d'urgence	72	82	430
Nombre d'arrivées	687	631	1'064
Nombre de départs ou disparitions	-883	-899	-939
Nombre des ETSP (étrangers sans papiers) ⁽²⁾			227

⁽¹⁾ y compris l'aide d'urgence (NEM et déboutés à partir de 2008)

⁽²⁾ transférés de l'aide sociale à l'asile au 01.01.2008

Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

1) Les modifications légales et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales ont été adoptées par le Grand Conseil le 19 septembre 2008 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009).

2) Les effets de la modification législative en matière de versement des avances de pensions alimentaires se sont pleinement fait ressentir au cours de l'année 2008. Le montant des avances versées au cours de cette année, en comparaison à l'année 2007, a en effet diminué de moitié.

Le nombre de dossiers sous gestion reste en revanche stable. En effet, quand bien même les bénéficiaires de pensions n'ont plus droit à une avance du SCARPA, le service continue à procéder au recouvrement des contributions d'entretien qui sont dues chaque mois.

	2006	2007	2008
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'467	3'436	3'413
avec avances	2'249	741	626
sans avances	1'218	2'695	2'787

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %
2006	27'441'278.65	19'635'487.80	11'440'536.47	41.69
2007	26'487'632.90	13'470'421.90	11'121'456.77	41.99
2008	23'715'185.70	6'489'054.20	10'011'010.64	42.21

3) La commission consultative en matière d'addictions a examiné sept projets et attribué au total 251'000 francs.

Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

Le DSE a élaboré un projet de loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS) du 3 octobre 1997 (J 7 20). Accepté par le Conseil d'Etat en date du 19 novembre 2008, ce projet de loi a été soumis au Grand Conseil pour examen. Il vise à réformer en profondeur les règles de gestion de ce secteur essentiel afin de garantir une utilisation efficiente des ressources qui lui sont allouées par l'Etat.

Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), le département a transmis au Grand Conseil en 2008 les contrats de prestations pour la période 2009 des 32 EMS qui ont répondu dans les délais impartis. 18 des 19 EMS restants ont décidé de signer ces contrats en janvier 2009. Un contrat de prestations pour l'année 2009 a également été conclu pour la plateforme de formation de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS).

Chiffres-clés 2008

	2006	2007	2008
Nombre de personnes aidées financièrement	2'519	2'464	2'526
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont	49	52	51
Nouveaux Fermetures		3	1 2
Total des subventions*	201'772'660 F	207'487'188 F	216'429'012 F
- via le prix de pension	117'502'660 F	121'657'445 F	122'649'915 F
- via la subvention directe	84'270'000 F	85'829'743 F	93'779'097 F
Nombre de places (au 31 décembre 2008) :			
Lits long séjour	3'224	3418	3'467
Lits UAT	48	31	16
Total	3'272	3'449	3'483

Pour concrétiser l'initiative IN125 "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS", 75 postes ont été attribués dans 34 EMS durant l'année 2008. Sur ces 75 postes, 62% concernent des aides soignantes, 21% des aides ménagères et 14% des animateurs/trices. La création de ces postes s'intègre dans le cadre de l'enveloppe de 5 millions de francs accordée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et a bénéficié entièrement à des personnes inscrites au chômage.

En 2008, sept projets de construction et de rénovation d'EMS ont été approuvés par le Conseil d'Etat et ont été soumis pour examen au Grand Conseil. Ces projets contribueront ainsi à la création de 406 lits d'EMS (Avanchets, Drize, Lausanne, Vandelle, Bessonnette, Le Prieuré) et à la rénovation/reconstruction de 142 lits (Prieuré et De la Tour).

Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

La loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36) décrit l'organisation et le fonctionnement de la commission d'indication. Ce véritable "guichet unique" est en place depuis mars 2008. Il permet d'orienter toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. La commission est composée de 11 membres et s'est réunie durant les premiers mois de son fonctionnement sur un rythme bimensuel.

Un crédit de 28'214'000 francs au titre de subvention cantonale d'investissement a été accordé à la Fondation Clair Bois, comprenant une subvention de 8'284'000 francs pour la création d'un nouveau foyer pour personnes handicapées adultes de 24 places et une subvention de

19'930'000 francs pour la reconstruction de l'établissement médico-social (EMS) Le Prieuré dans le cadre du programme de construction et de mise aux normes des EMS 2010.

Enfin, de nouvelles places ont été créées en 2008 dans les établissements suivants :

Fondation Aigues-Vertes, Fondation Foyer-Handicap, Association la Corolle, PRO entreprise sociale privée, Fondation Clair Bois, Association Réalise, SGIPA et Fondation Trajets. Elles se répartissent comme suit :

homes avec occupation (HO) = 8 places ;
homes (H) = 18 places ;
ateliers (A) = 29 places.

Chiffres-clés

16 institutions sont actives dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont toutes titulaires d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Pour ces 16 institutions, en 2008, le canton a versé 124'730'994 francs de subventions, pour un total de 2'033 places d'accueil.

Réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la RPT a impliqué la reprise par le canton de la part du financement des institutions et ateliers pour personnes handicapées qui était jusqu'à lors assumée par la Confédération (+ 67 millions de francs).

Le canton de Genève a formellement adhéré, au 1^{er} janvier 2008, à la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Cette convention fixe des règles communes entre cantons pour la prise en charge des frais de séjour dans les institutions accueillant des personnes mineures ou adultes.

Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

La réorganisation initiée fin 2006 a pleinement déployé ses effets et a permis d'absorber l'augmentation importante des nouvelles demandes (+18% par rapport à 2007) et des pièces reçues (+27%), malgré la baisse des effectifs du personnel qui s'est poursuivie en 2008.

L'augmentation des prestations complémentaires fédérales (PCF) et la baisse des prestations complémentaires cantonales (PCC) sont dues à

l'entrée en vigueur de la RPT le 1^{er} janvier 2008. La RPT a notamment introduit le déplaçonnement de la prise en charge au niveau fédéral des dépenses relatives aux personnes résidant en établissement (EMS et EPH). Cela s'est traduit par un transfert de charges des PCC vers les PCF.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2006	2007	2008
Prestations versées	154'210'272	156'394'351	192'008'056
Dossiers au 31.12.	10'871	10'107	10'097
Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI			
	2006	2007	2008
Prestations versées	94'308'673	95'059'988	112'090'617
Dossiers au 31.12.	5'997	5'331	6'158
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2006	2007	2008
Prestations versées	91'855'979	93'518'692	58'022'520
Dossiers au 31.12.	11'142	11'004	9'449
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2006	2007	2008
Prestations versées	75'580'838	74'394'263	68'022'785
Dossiers au 31.12.	6'625	6'165	6'472
Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)			
	2006	2007	2008
Prestations versées	5'085'653	5'851'509	5'278'878
Dossiers au 31.12.	336	356	339

Tutelles et curatelles d'adultes

Le service des tutelles d'adultes poursuit sa politique de collaboration avec les autres institutions du département. Les contrôles internes de la gestion pupillaire sont mis en œuvre sur une base mensuelle.

Le service poursuit également ses efforts en vue de la mise en production de son nouveau système informatique "TAMI" (juin 2009).

Chiffres-clés

	2006	2007	2008
Mandats attribués	1'793	1'849	1'915
Nombre de transactions	*	222'110	233'065
Volume	*	239'968'215 F	248'096'090 F

* Les données 2006 ne sont pas disponibles (scission du Tuteur général au 1^{er} juillet 2006).

Assurances sociales

Délivrance de subsides de l'assurance-maladie par le service de l'assurance-maladie

La politique de subventionnement des assuré-e-s de condition économique modeste n'a pas subi de modifications importantes en 2008 et le barème d'attribution des subsides est resté identique à celui appliqué en 2007.

Chiffres-clés

En 2008, 103'151 personnes (100'465 en 2007) domiciliées à Genève ont reçu un subside visant

à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal :

- 25'166 personnes (25'003 en 2007) bénéficiaires des prestations du service des prestations complémentaires (SPC) ont reçu un subside 100%, le cas échéant plafonné à la prime moyenne cantonale ;
- 14'035 personnes (15'445 en 2007) bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'Hospice général (HG) ont reçu un subside partiel maximum (80 francs pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans et 100 francs pour les enfants), le solde de la prime étant versé directement par l'HG à l'assureur ;
- 63'950 personnes (60'017 en 2007) ont reçu, en fonction de leur RDU, un subside partiel de 30 francs, 60 francs ou 80 francs par mois pour les adultes, 174 francs pour les jeunes adultes et 100 francs pour les enfants à charge.

Le montant total engagé par le SAM en 2008 au titre des subsides s'élève à 213'549'885 francs (214'252'959 francs en 2007).

Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 25'096 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2008, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 8'777 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le service a envoyé 11'684 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs-euses frontaliers-ères exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 9'227 frontaliers-ères ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France, 295 ont choisi de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

Afin de remédier à la suspension de prestations suite à l'entrée en vigueur de l'article 64a, al. 2 LAMal, le département a conclu une convention avec certains assureurs le 12 mars 2007.

Au 1^{er} janvier 2008, deux nouveaux assureurs (Assura et Supra) ont rejoint cet accord, ce qui porte à 80% de la population genevoise le taux de personnes couvertes par la convention et dont le droit aux prestations est garanti, même en cas d'insolvabilité.

Le Groupe Mutuel a dénoncé la convention pour le 31 décembre 2008. La direction générale de l'action sociale (DGAS) poursuit des négociations en vue de trouver une solution à ce problème et ainsi éviter les suspensions de prestations de la part du Groupe Mutuel.

Chiffres-clé

- 53'688 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2008 ;
- Le montant total payé par le SAM en 2008 au titre du contentieux s'élève à 37'228'177 francs.

Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) - part gérée par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2006 F	2007 F	2008 F
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	717'469'447	735'735'394	764'646'644
Cotisations AC (assurance-chômage)	119'907'693	120'642'507	125'828'750
Prestations servies :			
Rentes ordinaires AVS	668'983'134	710'739'833	735'681'575
Rentes extraordinaires AVS	234'561	203'756	194'174
Allocations pour impotents dans l'AVS	9'841'106	9'305'981	9'154'818
Rentes ordinaires AI	172'363'684	178'386'671	179'128'449
Rentes extraordinaires AI	32'757'408	34'257'554	36'492'919
Allocations pour impotents AI	8'965'506	9'898'039	10'859'982
Indemnités journalières aux invalides	6'801'877	6'910'455	8'481'860

Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité

L'OCAI a préparé la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008 de la 5^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), qui vise à améliorer le taux de réinsertion professionnelle et à diminuer le nombre de nouvelles rentes grâce à la détection et l'intervention précoces, ainsi qu'à un traitement plus rapide des demandes. En outre, un travail important a été effectué pour diminuer sensiblement le nombre de demandes en suspens. Cette baisse s'évalue à environ 40% pour les premières demandes AI.

L'OCAI a aussi collaboré activement dans le transfert au canton des mesures de formation scolaire spéciale, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière (RPT) qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

En 2008, l'OCAI a reçu 14'533 demandes (toutes sollicitations confondues). Si ce nombre absolu est inférieur à la valeur de 2007, cela est dû

essentiellement à la baisse des demandes de prestations concernant les assurés mineurs en raison de la RPT. En revanche, les demandes de prestations concernant les adultes subissent une hausse de l'ordre de 22% par rapport à 2007.

On observe la même tendance concernant le traitement des demandes. Ainsi, l'office connaît une augmentation des affaires traitées pour les adultes de l'ordre de 30% par rapport à 2007. En revanche, le total des demandes traitées a diminué depuis 2007 puisque les prestations de formation scolaire spéciale ne sont plus octroyées par l'AI en raison de la RPT.

Demandes reçues	2006	2007	2008
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4.143	4.317	4.092
Allocations pour impotence AVS	768	677	735
Moyens auxiliaires AVS	2.354	2.537	2.675
Demandes subséquentes AI	9.707	9.197	7.031
Total	16.972	16.728	14.533

Le nombre de dossiers traités qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2006, 2007 et 2008, se présente comme suit :

Demandes traitées	2006	2007	2008
Nouvelles demandes AI	4.699	5.024	5.655
Allocations pour impotence AVS	929	680	693
Moyens auxiliaires AVS	2.380	2.471	2.725
Demandes subséquentes AI	10.068	11.129	7.617
Total	18.076	19.304	16.690

Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

Éléments généraux

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur le chômage, depuis le 1^{er} février 2008, a déployé ses effets de manière spectaculaire sur la baisse de la durée moyenne du chômage et la baisse du nombre de chômeurs de longue durée. Une analyse étendue est disponible dans le chapitre 1 du présent rapport (Conseil d'Etat).

Régime fédéral	2008	variation annuelle	%	Suisse
Demandeurs d'emploi*	18'297	-681	-3.6%	171'279
Chômeurs*	12'926	1	0.0%	118'762
Taux de chômage*	5.9%	0	-	3.0%
Durée moyenne du chômage (jours)*	271	-57	-17.4%	175
Longue durée (chômeurs inscrits depuis plus de un an)*	2'993 (15.6% du total)	-1'012	-25.3%	12.6%
Délai entre l'inscription et la prise en charge (jours)**	3.6	-14.3	-80.0%	11.4
Sanctions (% des chômeurs)**	3.6%	0.5	-	5.8%
Nombre de placements par ORP	2'667	+16	0.6%	-

* valeur à fin décembre 2008

** valeur moyenne 2008

Indemnisation des chômeurs

La Caisse cantonale genevoise de chômage gère 55% des dossiers d'indemnisation des chômeurs-euses du canton.

Dans le cadre de ses activités, elle a notamment instruit 13'529 dossiers et versé quelque 193 millions de francs sous forme d'indemnités journalières de chômage.

Réinsertion des demandeurs d'emploi

Généralisée en 2006 au sein de l'OCE, l'utilisation du diagnostic d'insertion proposé aux demandeurs-euses d'emploi dès l'entrée au chômage a fait l'objet d'une évaluation positive.

Dès juin 2007, le concept des programmes emploi-formation (PEF), prévu par la nouvelle loi cantonale de chômage, a été testé avec succès.

Un nouveau centre d'accueil et d'inscription a ouvert ses portes le 17 septembre 2007. S'appuyant sur un processus plus performant, ce centre a permis de réduire considérablement le délai de prise en charge dès l'arrivée à l'OCE. En décembre 2008, ce délai était de 1,5 jours, contre 3 jours un an auparavant, et 23 jours en décembre 2006. Cela a permis d'éviter à de nombreuses personnes de solliciter des avances de chômage à l'Hospice général, dans l'attente de recevoir leurs indemnités par leur caisse de chômage.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2007	2008
Placements en ETC	2063	360
Placements en stage	87	14
Placement en PCEF	-	899
Placements en ARE	356	518
Placements en EdS	-	149

La nouvelle loi sur le chômage s'appuie essentiellement sur deux mesures pour la réinsertion de chômeurs ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales : l'allocation de retour en emploi (ARE) et les Emplois de Solidarité (EdS). L'attrait de l'ARE a été renforcé par la nouvelle loi (50% du salaire pris en charge par l'Etat au lieu de 30 à 40%, doublement de la durée pour les chômeurs de 55 ans et plus), ce qui s'est manifesté par une hausse importante du nombre de contrats ARE signés en 2008 (518) par rapport à 2007 (356).

Le dispositif des EdS, en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le

placement de 149 personnes entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2008. La mesure est particulièrement utile aux personnes âgées de 50 ans et plus, qui occupent 47% des EdS.

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

Le canton a traité 68 licenciements collectifs effectués par 60 entreprises (2007 : 64 licenciements collectifs). Au total, ce sont 991 personnes qui ont été concernées (859 en 2007) dont :

- 597 résident-e-s du canton
- 144 résident-e-s d'un autre canton
- 250 frontaliers-ères

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

31 dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2008 (11 dossiers en 2007). 9 dossiers ont été admis, 14 l'ont été partiellement et 8 ont été rejetés.

Politique et action en matière de condition de travail et de protection de l'environnement des entreprises

Lutte contre le travail au noir

Organe de contrôle au sens de la loi sur le travail au noir (LTN), l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a mis en place et testé les nouvelles procédures liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2008. Le dispositif devra être affiné en 2009 et 2010 grâce aux enseignements que l'on aura pu tirer de ces premières expériences.

Les premiers résultats 2008 sont les suivants :

	Nb cas / période	Sanctions, prest. récupérées, en CHF et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	333 enquêtes	113 entreprises sanctionnées / 154'487.- en amendes
Hospice général (divers cas)	1085 examens particuliers	778 décisions / 339'905.- récupérés + 9 plaintes pénales
Office cantonal de l'emploi	6395 cas contrôlés	71 fraudeurs, 471'545.- réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité	5 cas	5 fraudeurs / Le total des rentes annuelles stoppées ou non-initiées s'élève 88'800.
CCGC	16 cas	9 fraudeurs + 2 dénonciations pénales. Cotisations sociales facturées : 108'862.-

Système Chèque service

La gestion du système est assurée par la fondation Pro, entreprise sociale privée. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir a généré une très forte progression du nombre

d'adhérent-e-s (2'373 nouvelles affiliations, contre 967 en 2007).

	2006	2007	2008
Nombre d'adhérent-e-s	1'778	1'780	3'406
Masse salariale	4'420'000 F	9'701'390 F	~18'000'000 F
Montants versés aux assurances sociales	884'000 F	1'363'646 F	~3'240'000 F

Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié 9 procédures d'extension de CCT : commerce de détail, métallurgie du bâtiment, garages, parcs et jardins, entretien des textiles, nettoyage, bâtiment gros œuvre, bureaux d'ingénieurs, mécatronique.

2'648 entreprises (dont 1'085 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'087 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des conditions de travail en usage et des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes.

3'537 annonces de travailleurs détachés provenant de 797 entreprises ont été enregistrées, ainsi que 869 annonces d'indépendants européens, totalisant 109'898 jours travaillés.

Main-d'œuvre étrangère

Genève a connu en 2008 une nouvelle progression de main-d'œuvre en provenance du monde entier, tant résidents que détachés européens. Le secteur de la main-d'œuvre étrangère a ainsi examiné 7'430 dossiers au plus près de la situation du marché de l'emploi pour satisfaire les besoins bien réels des entreprises et servir les intérêts économique du canton. Ces activités ont généré des émoluments pour un montant de 896'100 francs. L'augmentation est plus particulièrement marquée en ce qui concerne l'octroi de permis contingentés.

	2006	2007	2008
Autorisations de travail B	553	648	785
Autorisations de travail L	755	791	848

Santé et sécurité au travail

1'497 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). Le nombre des plaintes est de 76. 42,1% des plaintes concernent les conditions générales de travail, 26,3% la santé psychique, 15,8% la durée du travail et du repos.

Le nombre de permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail continue à augmenter en 2008 avec 1'036 permis accordés (2006 : 527 ; 2007 : 982).

Protection de l'environnement

Un contrat de délégation de compétence pour les contrôles OPair a été signé avec l'inspectorat de la branche pour les entreprises des nettoyages à sec (AINTS).

L'OCIRT a établi et tenu à jour les analyses de risques, les plans d'intervention (avec le SIS) et la cartographie des risques relatifs aux 79 sites soumis à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

	2006	2007	2008
Protection risques majeurs (OPAM) Sites visités	83	93	67
Protection de l'air (OPair) Sites visités	125	177	150
Approbations et examens de plans (prévention)	260	338	242

Ce secteur sera rattaché dès le 1^{er} mars 2009 à la direction générale de l'environnement, dépendant du département du territoire.

Organismes rattachés

Ports francs et entrepôts de Genève

A nouveau, l'exercice écoulé aura permis de dégager de meilleurs résultats que le précédent. Les taux d'occupation sont pratiquement à 100%.

Le chantier du nouveau bâtiment administratif se poursuit selon le planning initial. La livraison reste prévue à l'été 2009.

2008 a vu la création de nouveaux bouteillers afin de permettre le stockage dans les meilleures conditions possibles de vins d'exception, suite à l'acquisition comme client de l'un des plus grands acteurs mondiaux du secteur. La capacité des caves a été ainsi portée à près de 2 millions de cols.

	2007 (F)	2008 (F)
Recettes totales	18'907'000	19'300'000 ¹⁾
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000
Loyer variable	5'566'250	5'700'000 ¹⁾
Loyer AIG – Halle de fret	1'115'730	1'097'738 ²⁾
Taux d'occupation		
Prairie	99.1 %	98.74 %
AIG – Halle de fret	100 %	100 %
Chambres fortes Prairie et Aéroport	94 %	98.67 %

1) Estimation au 26.01.2009

2) Diminution du nombre de places de parking

Fondation du palais des expositions et fondation pour la Halle 6

En application de la loi sur la restructuration juridique du complexe, adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2007, Palexpo SA a été constituée le 3 juin 2008.

Des travaux ont permis la mise à niveau du câblage universel de la halle 5, le réaménagement des locaux anciennement occupés par la BCGe, ainsi que les études et le début des travaux de modernisation du site "Vision 20XX" avec, notamment, la rénovation du centre de congrès, inauguré pour le Salon de l'Auto en mars 2009.

Données opérationnelles

	2007	2008 ⁽¹⁾
Nombre événements	185	135
Taux occupation	38%	49%
Surface brute utilisée/m2	891'141	931'889
Nombre exposants	5'224	5'599
Visiteurs total	1'540'540	1'517'860

Données financières

	2007	Budget 2008
En milliers de francs		
Charges hors amortissements (cumul FPE & FH6)	7'066	7'853
Revenus	11'315	14'271
Retombées économiques	505 mios	33 mios
Dont retombées fiscales	²⁾	²⁾

¹⁾ chiffres provisoires

²⁾ pas encore disponible

Aéroport International de Genève (AIG)

L'AIG poursuit la réalisation de la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

L'année 2008 a vu l'inauguration de nombreux nouveaux espaces, en particulier d'une quinzaine de buvettes et restaurants, ainsi que du nouveau satellite 10, mis en service le 25 novembre 2008. Une partie de l'extension du terminal principal a également pu être achevée en 2008, tandis que le secteur aviation d'affaires a vu la mise en chantier des hangars GVA Airport et TAG Aviation.

L'AIG a atteint de nombreux records en 2008 : 11'522'302 passagers (+5,7%), 190'113 mouvements (+1,5%), des investissements pour 90 millions de francs et des versements à l'Etat de Genève pour quelque 35 millions de francs (50% du bénéfice 2007, droit de superficie de 4,761 millions suite au transfert des actifs, rémunération des prestations de police etc.). Depuis plusieurs années, la croissance du nombre de passagers est supérieure à celle du nombre de mouvements, ce qui signifie surtout un meilleur taux de remplissage des avions et un impact limité sur l'environnement et les riverains.